

**Procès-verbal**  
**de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés de la**  
**S.A.S. Centrales Villageoises VercorSoleil**  
**réunie le 23 juin 2017**

Le 23 juin 2017 à 20h40, les associés de la société Centrales Villageoises VercorSoleil, société par actions simplifiée au capital variable de 9800 euros, dont le siège social est situé Maison du Paysan, Avenue des Grands Goulets, 26420 La Chapelle en Vercors, immatriculée au RCS de Romans sur Isère, sous le numéro 811 939 735, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Saint Julien en Vercors, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par courriel le 08 Juin 2017.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents.

L'assemblée est présidée par Jean-Eric de Rango, président de la société.

M. Francis Tasset est désigné comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 23 associés sont présents, 17 représentés par des associés présents et 11 associés ont exprimé leurs votes par correspondance.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des deux tiers, soit 34 voix.

Dominique Couiller, associée non membre du conseil de gestion et Francis Tasset, associé membre du conseil de gestion se sont portés volontaires pour assurer le rôle d'assesseurs. Personne ne s'y opposant, ils sont déclarés assesseurs rapporteurs des votes exprimés lors de cette assemblée.

Les documents suivants ont été adressés par courriel aux associés une semaine avant la tenue de la présente assemblée:

- la lettre de convocation
- le bilan de gestion depuis la dernière assemblée
- le bilan financier comprenant un bilan comptable et un compte d'exploitation pour l'exercice 2015-2016 établis par le cabinet d'expertise comptable CHD
- la présentation des deux projets en cours de la SAS
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Le président tient disponible, en plus de ces documents, à tout associé en faisant la demande, la liste des émargements de la feuille de présence, les pouvoirs nominatifs et le résultat des votes des résolutions par correspondance.

Le président, après avoir exprimé ses remerciements aux associés présents, rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité
- Lecture du rapport financier
- Renouvellement d'une partie du conseil de gestion
- Prise de participation symbolique dans la SAS Centrales Villageoises des 4 Montagnes
- Présentation du projet solaire N°1

Le Président expose le rapport d'activité et répond aux questions posées par les associés présents.

Le Président expose ensuite le rapport financier et le résumé du bilan et du compte de résultats synthétiques tel que rédigé par le cabinet comptable.

Le Président indique que le conseil de gestion souhaite affecter les pertes de l'exercice de 3389,00 € au report à nouveau pour le nouvel exercice.

Le Président expose les mentions légales suivantes :

- Au cours de l'exercice 2015-2016 la SAS Centrales Villageoises VercorSoleil n'a signé aucun contrat ou aucune convention de service avec un des associés de la SAS et donc, a fortiori, avec un des membres du conseil de gestion.
- Pour la bonne règle, nous vous précisons que nous n'avons engagé aucun frais de recherche et de développement.
- Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que notre société n'emploie pas de personnel salarié, et qu'en conséquence aucune participation salariale dans le capital de la société n'existe à la date de clôture de l'exercice.
- Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code s'élèvent à un montant global de 0,00 euros.
- Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il n'y a pas eu de dividende distribué au titre des 3 exercices précédents. Conformément à nos statuts,

aucun dividende ne sera versé sur les résultats des 3 premiers exercices comptables.

Le Président expose les raisons qui conduisent le conseil de gestion à proposer aux associés de prendre une participation symbolique d'une part dans les Centrales Villageoises des Portes du Vercors.

Avant de conclure la partie financière de son rapport, le Président fait un résumé du budget final du projet photovoltaïque N°1 dont les travaux d'installation viennent de s'achever.

La discussion est ouverte et plusieurs questions sont posées par les associés présents et les représentants des Collectivités.

Le Président rappelle ensuite que les membres du conseil de gestion, élus pour 3 ans, doivent être renouvelés par tiers à chaque Assemblée Générale. Le conseil de gestion étant actuellement constitué de 8 membres, il faut en renouveler 3. Eric Monnier étant démissionnaire par manque de temps pour s'investir dans le conseil de gestion, deux autres membres ont été tirés au hasard, aucun n'ayant encore l'ancienneté de 3 ans. Mme Christine Descharrières et M. Giovanni Cadeddu sont donc sortants du conseil de gestion et candidats à leur ré-élection.

Il y a également trois nouvelles candidatures : M. Jean-Jacques Jasserand, M. Maurice Michel et M. David Rossel. Le Président leur demande de se présenter brièvement chacun leur tour.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions portant sur le volet «administratif» de l'Assemblée Générale. Le Président demande si quelqu'un s'oppose au vote à main levée des résolutions ou de l'une d'entre elles. Personne ne s'y opposant, le vote aura donc lieu à main levée:

### **Résolution N°1 :**

Approbation du rapport de gestion.

Résolution adoptée par 51 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

### **Résolution N°2 :**

Approbation du rapport financier et du report à nouveau.

Résolution adoptée par 50 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.

### **Résolution N°3 :**

Prise de participation d'une action de 100 € dans le capital de la SAS Centrales Villageoises des Portes du Vercors.

Résolution adoptée par 50 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.

### **Résolution N°4 :**

Approbation de l'élection de M. Giovanni Cadeddu au conseil de gestion de la SAS pour un mandat de trois ans.

Résolution adoptée par 51 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

### **Résolution N°5 :**

Approbation de l'élection de Mme Christine Descharrières au conseil de gestion de la SAS pour un mandat de trois ans.

Résolution adoptée par 51 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

### **Résolution N°6 :**

Approbation de l'élection de M. Jean-Jacques Jasserand au conseil de gestion de la SAS pour un mandat de trois ans.

Résolution adoptée par 50 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.

### **Résolution N°7:**

Approbation de l'élection de M. Maurice Michel au conseil de gestion de la SAS pour un mandat de trois ans.

Résolution adoptée par 50 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.

### **Résolution N°8 :**

Approbation de l'élection de M. David Rossel au conseil de gestion de la SAS pour un mandat de trois ans.

Résolution adoptée par 50 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.

La partie administrative étant épuisée, le Président passe la parole à Alexandre Michel vice-Président du conseil de gestion de la SAS qui présente le projet d'hydro-électricité sur lequel le conseil de gestion a travaillé ces derniers mois. Alexandre Michel, après avoir cadré techniquement le projet, explique les contraintes liées à ce type de ressource et à la coopération avec le Syndicat des Eaux des communes de Saint Agnan et La Chapelle en Vercors. Les études risquent de durer plusieurs années et il n'est, pour l'instant, demandé aux associés de s'engager que sur une phase d'étude avec un engagement financier maximum afin de permettre de mieux cerner les potentialités hydro-électriques.

Le Président expose ensuite le projet photovoltaïque N°2 envisagé par le conseil de gestion et explique la nécessité de se prononcer rapidement à cause des tarifs d'achat qui diminuent actuellement fortement. Il explique également la pertinence de contracter avec les mêmes entreprises que pour le projet photovoltaïque N°1 et la nécessité d'augmenter les fonds propres de la SAS d'au moins 35 000 € pour boucler le volet financement.

La discussion est ouverte et de nombreuses questions sont posées par les associés présents, certains exprimant des réserves sur le bien-fondé d'engager des fonds sur des études sur le projet d'hydro-électricité trop flou à leur goût et d'autres sur la pertinence d'engager les fonds propres de la SAS sur un nouveau projet photovoltaïque dont la rentabilité a fortement baissé.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions portant sur le volet «présentation des projets» de l'Assemblée générale :

### **Résolution N°9 :**

Approbation de l'utilisation d'un montant égal au maximum à 50 000 € sur la trésorerie de la SAS Centrales Villageoises VercorSoleil pour la participation aux fonds propres du financement du projet photovoltaïque N°2.

Résolution adoptée par 49 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre.

### **Résolution N°10 :**

Approbation de l'augmentation du capital de la SAS jusqu'à concurrence de 125 000 € pour permettre le financement du projet photovoltaïque N°2.

Résolution adoptée par 51 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

### **Résolution N°11 :**

Approbation de l'emploi pour le deuxième projet photovoltaïque des mêmes prestataires en A.M.O., études de charpente, installateurs et établissement financier que pour le projet photovoltaïque N°1 sous réserve que les prix et conditions des différents services ou prestations soient dans une continuité logique.

Résolution adoptée par 50 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.

### **Résolution N°12 :**

Approbation de la mise à disposition si nécessaire d'un montant maximum de 25 000 € sur la trésorerie de la SAS Centrales Villageoises VercorSoleil pour la participation aux études de faisabilité et d'impact environnemental du projet d'hydro-électricité du captage du Trou de l'Aygue.

Résolution adoptée par 50 voix pour, 0 abstention et 1 voix contre.

Les résolutions portées à l'ordre du jour étant épuisées, le Président répond aux questions diverses posées par les associés présents.

Personne ne demandant plus la parole, le président clôt l'Assemblée Générale annuelle de la S.A.S. Centrales Villageoises VercorSoleil le 23 juin 2017 à 23h30.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 25 des statuts, par le Président et le Secrétaire de séance pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président de la S.A.S. Centrales Villageoises VercorSoleil

Jean-Eric de Rango

Le Secrétaire de Séance

Francis Tasset

# **Centrales Villageoises VercorSoleil**